

Divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1929-1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

	report	frs. 137,960
8. Art décoratif: 3 bourses . .	frs.	1,800
5 prix d'encouragement . .	frs.	2,000
9. Concours pour les prix sportifs, achats à la „Saffa”	ca. frs.	5,000
		<u>frs. 146,760</u>

Estampe. Nous avons le plaisir de pouvoir communiquer aux membres de notre société que l'estampe de cette année sera l'oeuvre de notre excellent collègue Paul Bodmer.

Communications des Sections.

Lucerne: On a augmenté de trois le nombre des membres du comité, ce sont: Rob. Steiner, peintre (pour les procès-verbaux); Emile Wiederkehr, sculpteur (secrétaire-correspondant); Karl Griot, architecte (membre adjoint).

Paris: Le Comité se compose pour l'année 1929 comme suit: Huggler Arnold, pré-

sident; Burnand Davide, viceprésident; Heng Auguste, trésorier; Hubert Ernest, I. secrétaire; Ingold Alfred, II. secrétaire; Guggenbuhl Walter et Suter Auguste, membres adjoints.

Vaud: La section a porté le Comité de 3 à 5 membres, il s'est constitué comme suit: Milo Martin, président; Mermoud, secrétaire; Martin-Couvet, trésorier; Epitoux et Payer, membres adjoints.

Zurich: La section a renouvelé son Comité. Les membres de fonction jusqu'à présent ont été confirmés. Le collègue décédé Jules Schwyzer a été remplacé par Ritzmann. Les charges seront distribuées comme suit: Righini, président; Hügin, viceprésident; Holzmann, secrétaire; Meier, trésorier; Ritzmann, pour les procès-verbaux et correspondant du journal. (Nous recommandons ce dernier fait à la réflexion des autres sections!)

Divers.

Nous avons reçu pour la publication dans notre journal la suivante lettre, que nous reproduisons sans commentaire:

Lettre ouverte à Mr. Robert Marchand,
Président du salon de l'Automobile Genève.

Monsieur,

Vous avez organisé, entre les artistes Suisses, un concours général pour l'obtention d'une affiche pour le Salon de l'Automobile 1929. Vous avez annoncé que le jury aurait à sa disposition la somme de frs. 2600.- pour récompenser les meilleurs projets. Malgré ces conditions très convenables, le concours n'a pas donné de résultats satisfaisants et vous avez eu recours à l'étranger pour vous procurer deux affiches sortant de la maison Maga.

Nous avons, en tant qu'association suisse romande de l'Art et de l'Industrie la charge de veiller en Suisse à la défense des intérêts moraux et matériels des artistes décorateurs, c'est dans ce but que nous nous permettons de vous donner les raisons de l'insuccès de votre concours. Le jury, chargé de juger les projets d'affiche était formé par le Comité du Salon auquel vous avez adjoint, en dernier lieu, un seul artiste.

Il est bien entendu que tout organisateur d'un concours est libre de composer son jury comme il l'entend, mais il n'est pas moins certain qu'aucun artiste sérieux ne participera à un concours, si bien doté soit-il, si la com-

position du jury ne lui donne pas au moins les garanties les plus élémentaires au point de vue de la compétence artistique et les connaissances techniques des jurés. Vous admettez que les artistes aient le droit d'être jugés par des artistes autant que par des industriels. Vous n'ignorez certainement pas le rang que nos artistes Suisses occupent en Europe dans le domaine de l'affiche, et la notoriété dont ils jouissent à l'étranger; il est donc infiniment regrettable que vous n'ayez pas cru devoir donner, par le choix des jurés, à votre concours les garanties désirables. Vous vous êtes de ce fait et par suite d'une erreur initiale *qui a réduit ce concours à un simulacre*, effectivement privé de la collaboration de nos artistes. Il est regrettable, disons-nous, que l'on voit sur les murs de Genève et sur ceux des villes suisses, deux affiches italiennes. Vous avez ainsi, à l'occasion d'une manifestation importante qui tire ses bénéfices du pays, lésé les intérêts des artistes Suisses.

Permettez-nous de vous dire, Monsieur, que de votre part, ce geste nous étonne et veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour L'OEUVRE

Association Suisse romande de l'Art et de l'Industrie

Le Président:
A. Laverrière.

Le Secrétaire général:
G. E. Magnat.